



DOCUMENT DE PROJET DU PBF

Pays : République démocratique du Congo	
TITRE DU PROJET : Renforcer le rôle des femmes et des jeunes dans la gouvernance locale et la consolidation de la paix dans la province du Kasai.	
NUMERO de Projet / portail Gateway du MPTF-O : N/a	
Modalité de financement du PBF : <input type="checkbox"/> IRF <input checked="" type="checkbox"/> PRF	Indiquer si les fonds doivent être déboursés dans un fonds d'affectation spéciale ("Trust Fund") (au lieu des comptes des organisations bénéficiaires) : <input type="checkbox"/> Fonds d'affectation spéciale national <input type="checkbox"/> Fonds d'affectation spéciale régional Nom du fonds d'affectation spéciale :
Agences bénéficiaires directes des fonds du PBF : Bureau Conjoint des Nations Unies aux Droits de l'Homme (BCNUDH) (ONU) (agence chef de file) Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes « ONU Femmes » (ONU).	
Autres partenaires de mise en œuvre : Ministère du Genre, Famille et Enfant / Division provinciale du Kasai ; Ministère de la Justice, Conseil Supérieur de la Magistrature : Parquet et tribunaux civils et militaires du Kasai ; Commission nationale des droits de l'homme (CNDH) / Antenne Provinciale du Kasai ; Réseau des Femmes leaders Africaines, Association pour la Défense des Droits des Enfants, Femmes et Opprimés (ADEDEFO), Cadre permanent de concertation de la femme congolaise (CAFCO), Secrétariat Provincial 1325, Police Nationale Congolaise (PNC), Forces Armées de la République démocratique du Congo (FARDC).	
Date approximative de démarrage du projet¹: 1^{er} septembre 2020	
Durée du projet en mois :² 18 mois	
Zones géographiques (à l'intérieur du pays) de mise en œuvre du projet : La province du Kasai, ville de Tshikapa	
Le projet relève-t-il d'une des fenêtres de priorités spécifiques du PBF : <input type="checkbox"/> Initiative de promotion de l'égalité des sexes <input type="checkbox"/> Initiative de promotion des jeunes <input checked="" type="checkbox"/> Transition entre différentes configurations de l'ONU (e.g. désengagement d'une mission de maintien de la paix) <input type="checkbox"/> Projet transfrontalier ou régional	

¹ Note: la date de démarrage du projet sera celle du premier versement.

² La durée maximum des projets IRF est de 18 mois et PRF de 36 mois.

Budget total du projet PBF*:**BCNUDH : 527 431 USD****ONU FEMMES : 465 630 USD****Total PBF : 993 061 USD**

**Le budget total approuvé et le versement de la deuxième tranche, ou toute tranche supplémentaire, sont soumis à la condition d'être approuvés par PBSO, et à la disponibilité des fonds sur le compte du PBF. L'agence coordinatrice doit démontrer la dépense/engagement d'au moins de 75% de la tranche précédente et la soumission de tous les rapports PBF dus dans la période écoulée.*

Toute autre source de financement destinée au projet (montant et source) :

Il n'y a pas de sources de financement complémentaires spécifiquement destinées au projet. Cependant il est à noter que des démarches sont en cours pour identifier des financements pour des activités complémentaires dans le cadre des programmes du BCNUDH de Justice transitionnelle et du Programme des droits de la femme et genre. Il est aussi à noter que le projet bénéficie de l'appui des ressources déjà déployées par le BCNUDH dans la province, et notamment son Bureau et équipe de terrain à Tshikapa.

PBF 1^e tranche (70%)**BCNUDH : 369 202 USD****ONUFEMMES : 325 941 USD****PBF 2^e tranche* (30%)****BCNUDH : 158 229 USD****ONUFEMMES : 139 689 USD****PBF 3^e tranche* (_ %) :****Aspect urgent du projet, son rôle catalyseur, sa tolérance au risque et son caractère innovant :**

L'objectif de ce projet est de renforcer le rôle des femmes et des jeunes dans la gouvernance locale et la consolidation de la paix dans la province du Kasai. Son aspect urgent découle de la nécessité de renforcer les interventions existantes dans la province, et notamment d'autres projets en cours et planifiés dans la province du Kasai (y compris les projets PBF SSKAT et PAJURR, et la proposition de projet PBF de renforcement de la cohésion sociale et la confiance entre la population et les autorités à travers la police de proximité, le dialogue et la revitalisation socio-économique) ayant aussi des interventions sur la gouvernance, et en particulier le rôle des femmes et jeunes, contribuant à combler un déficit de participation démocratique qui est un élément fondamental de la stabilisation et consolidation de la paix dans la province. Car la paix au Kasai reste toujours fragile malgré les avancées qui ont été enregistrées, avec notamment la reddition de plusieurs miliciens Kamuina Nsapu et la réduction significative des violences par rapport à celles qui ont secoué la région en 2016 et 2017.

Cependant, le contexte qui a mené à l'explosion du conflit n'a pas fondamentalement changé, car des conflits coutumiers, fondés sur le contrôle des ressources sont toujours observables, et les communautés qui se sont opposées en 2016 et 2017, restent méfiantes entre elles et envers les institutions. Par ailleurs, compte tenu du contexte spécifique de la région du Kasai, l'exclusion des femmes et des jeunes de la gouvernance locale contribue à la violence structurelle et un déni des droits de l'homme qui alimentent les conflits, par des violations actives et passives résultant de la négligence ou de l'incapacité de l'État à protéger les droits de ses citoyens, y compris dans le domaine socio-économique; et qui peuvent contribuer à l'aggravation des clivages et des conflits sociétaux, et donc peuvent conduire à l'émergence ou à l'escalade de conflits violents.

Cette proposition de projet vient donc à point nommé et prend tout son sens en ce qu'elle permettra de lutter contre toutes les barrières identifiées à la participation effective à la gouvernance, pour promouvoir le rôle des femmes comme initiatrice et actrices du renforcement du dialogue à tous les niveaux et pour stimuler le leadership des jeunes pour les engager dans les activités de consolidation de la paix, rendant ainsi le processus plus pérenne. Le projet permettra en outre, de mettre en avant les aspirations des femmes et des jeunes, de valoriser leur potentiel, de promouvoir leur prise en compte

dans les instances de prises de décisions au niveau local et de les outiller pour jouer pleinement leurs rôles dans la consolidation de la paix dans la province. Ce projet est un catalyseur pour assurer une participation qualitative et quantitative des femmes et des jeunes dans le processus de stabilisation et pérennisation de la paix.

Le caractère innovant de ce projet découle du fait que les jalons posés par le projet serviront de référence en matière de prise en compte du genre pour les autres acteurs en matière de promotion de la participation et de l'implication des femmes et des jeunes, conformément à la résolution sur les femmes, la paix et la sécurité 1325 (2000) du Conseil de Sécurité des Nations Unies et les résolutions subséquentes. La cohésion sociale tout comme la consolidation de la paix, a plus de chance de réussir quand elle est inclusive. Permettre une meilleure participation et implication des femmes et des jeunes équivaut à promouvoir et contribuer à la mise en place d'une base solide de cohésion sociale, garantissant l'aboutissement à une paix durable. Le projet permettra ainsi de défier les contraintes politiques, juridiques, traditionnelles, et culturelles qui visent à exclure les femmes et les jeunes de la gouvernance locale, de la gestion des ressources locales, du développement local, et de la consolidation de la paix. L'utilisation des nouvelles technologies enfin, insufflera une meilleure appropriation du projet par les bénéficiaires et la pérennisation des acquis.

Mécanisme de consultation adopté pour formuler le projet préalablement à la soumission à PBSO :

Les agences des Nations Unies requérantes, le BCNUDH et l'ONU FEMMES ont consulté le Bureau Intégré des Nations Unies en RDC et le Bureau d'Appui à la Consolidation de la Paix (PBSO) à New York, lors de l'élaboration et du développement de la note conceptuelle du projet, et les membres des autres consortiums travaillant dans la région du Kasai, pour affiner la proposition, éviter la duplication et établir la complémentarité d'approche et d'action.

Une série des consultations a été entreprise par les 2 agences avec les autorités provinciales (gouverneur de province, députés provinciaux, ministre provincial du genre, l'administration publique), des chefs coutumiers, des organisations de la société civile (dont celles œuvrant dans le domaine des droits humains et de la femme, et dans la paix et la sécurité), le réseau des femmes leaders africains, les jeunes, les leaders religieux et le secteur privé. Une analyse minutieuse et sensible au genre de la dynamique des conflits a été menée. Les organisations ci-après ont été consultées : SOPA, ADEDEFO, CADEFA, DYNAFEC, ADECOR, ASPH, AEFID, RACQJ, AJPD, ASPH, AFDDK, UCOFEM, EPSP, AJPDOFE, BEMPRODEC, CAFCO.

Aussi, grâce à son équipe de terrain de Tshikapa, couvrant la Province du Kasai, le BCNUDH a pu impliquer ses partenaires de la zone pour prendre en compte une vue d'ensemble de la situation et mieux cibler les actions à mener.

Degré de contribution à la promotion de l'égalité des sexes³ : 2

Un montant de 664 149 USD, soit 67 % du budget total, pour est alloué aux activités directement liées à l'égalité de genre et à l'autonomisation des femmes.

³ **Score 3** pour les projets qui ont l'égalité entre les sexes comme objectif principal (minimum 80% du budget total est alloué à l'égalité entre les sexes et le renforcement des capacités des femmes).

Score 2 pour les projets qui ont l'égalité entre les sexes comme objectif significatif (minimum 30% du budget qui va à l'égalité entre les sexes et le renforcement des capacités des femmes).

Score 1 pour les projets qui contribuent d'une certaine manière à l'égalité entre les sexes, mais pas de manière significative (moins de 30% du budget total).

Suivi et évaluation : Un montant de 69 550 USD, soit 7 % du budget total, est alloué au suivi et évaluation.	
Degré de risque du projet⁴ : 1	
Domaine de priorité de l'intervention (« focus area ») du PBF résumant au mieux l'objet du projet⁵ : 2.2 ; 2.3.	
Résultat de l'UNSDCF (ex UNDAF) auquel le projet contribue : Axe 1 : Consolidation de la paix, respect des droits de l'homme, protection des civils, cohésion sociale et démocratie	
Objectifs de Développement Durable auxquels le projet contribue :	
1) ODD 16 : Paix, justice et institutions ; 2) ODD 5 : Réaliser l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles.	
Objectif National Stratégique auquel le projet contribue :	
Le projet s'inscrit dans le Plan National Stratégique de Développement (PNSD) 2020-2024 en s'alignant avec les priorités décrites notamment dans : Le pilier 1, <i>Valorisation du capital humain, développement social et culture - 1.2. Insertion sociale</i> ; Et le pilier 2 <i>Renforcement de la bonne gouvernance, restauration de l'autorité de l'État et consolidation de la paix</i> .	
Le projet contribue aussi aux axes participation, prévention, protection et relèvement du plan d'action national 1325 de 2 ^e génération, adopté en septembre 2019.	
Type de demande :	Pour les révisions de projet, sélectionnez tous les changements pertinents et fournir une brève justification à la fin du document :
Nouveau projet <input checked="" type="checkbox"/>	Extension de la durée : <input type="checkbox"/> Durée additionnelle du projet en mois :
Révision de projet <input type="checkbox"/>	Changement de résultat / sujet : <input type="checkbox"/>
	Changement de l'allocation budgétaire entre résultats ou augmentation de plus de 15% par catégorie de budget : <input type="checkbox"/>
	Budget PBF supplémentaire : <input type="checkbox"/> Budget supplémentaire par agence bénéficiaire : USD XXXXX
	Brève justification de la révision : <i>NB : s'il s'agit d'une révision, indiquer chaque changement du document de projet en rouge ou en MODE REVISION. Inclure également un nouveau cadre de résultats et un budget en indiquant clairement les changements apportés. Les parties sans modifications restent les mêmes. De nouvelles signatures seront requises.</i>

⁴ 0 = risque faible pour la réalisation des résultats

1 = risque moyen pour la réalisation des résultats

2 = risque élevé pour la réalisation des résultats

⁵ (1.1) Réforme du Secteur de la Sécurité, (1.2) État de droit, (1.3) DDR, (1.4) Dialogue politique

(2.1) Réconciliation nationale ; (2.2) Gouvernance démocratique ; (2.3) Prévention/gestion des conflits

(3.1) Création d'emplois ; (3.2) Accès équitable aux services sociaux

(4.1) Renforcement des capacités nationales de l'État ; (4.2) Prolongement de l'autorité de l'État/de l'administration locale ;

(4.3) Gouvernance des ressources de consolidation de la paix et Secrétariat PBF

SIGNATURES DU PROJET :

<p>AGENCE RECIPIENDAIRE* <i>Nom du représentant</i> ABDOUL AZIZ THIOYE <i>Signature</i></p> <p><i>Nom de l'agence :</i> BUREAU CONJOINT DES NATIONS UNIES AUX DROITS DE L'HOMME <i>Date et visa :</i> 27/09/2020</p> 	<p>Représentant du gouvernement national <i>Nom :</i> MUNEMBE ELISEE <i>Signature</i> <i>Titre :</i> Vice Premier Min. Min. de l'Plan. <i>Date et visa :</i> 17/09/2020</p> 
<p>AGENCE RECIPIENDAIRE <i>Nom du représentant :</i> AWA NDIAYE SECK <i>Signature :</i></p> <p><i>Nom de l'agence :</i> ONU FEMMES <i>Date et visa :</i> 28/08/2020</p> 	
<p>Coordonnateur résident <i>Nom</i> DAVID MCLACHLAN-KARR</p> <p><i>Titre :</i> Représentant spécial adjoint du Secrétaire général, Coordonnateur résident et Coordonnateur humanitaire</p> <p><i>Signature</i></p> <p><i>Date & visa :</i> 9/9/2020</p> 	<p>Bureau d'appui à la consolidation de la paix (PBSO) <i>Nom du représentant :</i> OSCAR FERNANDEZ-TARANCO</p> <p><i>Titre :</i> Sous-Secrétaire général pour l'appui à la consolidation de la paix</p> <p><i>Signature</i></p> <p><i>Date & visa :</i></p> 

21 September 2020

* Veuillez inclure un bloc de signature dans le tableau pour chaque agence bénéficiaire du projet.

I. Contexte de consolidation de la paix et justification de l'appui de PBF

a) Analyse de conflit.

Issue du nouveau découpage administratif de la RDC, la province du Kasai (Tshikapa) reste une région sous-développée économiquement et socialement. Des conflits intercommunautaires corrélés à des luttes autour du pouvoir coutumier continuent de créer des tensions et de provoquer des violences dans la province. Ces conflits trouvent leur origine dans :

- La dichotomie entre l'autorité coutumière et l'autorité de l'État ;
- Le manque de mécanismes pour gérer pacifiquement les divisions au sein du pouvoir coutumier, combinés à l'intervention de l'État central dans ces divisions ;
- La marginalisation socio-économique des jeunes, filles et garçons, et des femmes ; et
- Le manque d'intégration sociale et inter-ethnique axée sur la participation inclusive des jeunes (filles et garçons) et des femmes à la gestion locale et l'accès aux ressources, principalement l'exploitation du diamant.

Le Kasai a une population estimée à 2 978 000 habitants, dont 50,8% sont des femmes. Les jeunes de 15 à 24 ans représentent un poids démographique de 32% de la population totale. Ensemble, les femmes et les jeunes représentent près de 66,8% de la population⁴. L'Indice de Développement Humain dans la Province du Kasai est de 6,14 ce qui se situe en dessous de la moyenne nationale de 7,32. Il est important de mettre en exergue le rôle négatif joué par les us et coutumes, à la base des inégalités entre les hommes et les femmes, les garçons et les filles. Ces inégalités contribuent à alimenter les conflits et fragilisent la résilience des communautés. Selon l'étude sur la cartographie et la typologie des violences sexuelles et basées sur le genre (VSBG) de 2015, 59,2% des femmes de 15-49 ans ont déclaré avoir subi des violences domestiques dans la province de Kasai ; 49,9% au Kasai Central ; 52,1% au Kasai Orientale ; 49,7% au Lomami et 64,3% au Sankuru. La moyenne nationale est de 42,8%.⁵

Ces fragilités ont mené entre 2016 et 2018, dans la province du Kasai, tout comme celle du Kasai central, au conflit « Kamuina Nsapu » qui fut particulièrement violent et au cours duquel de graves abus et violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire furent commises par toutes les parties prenantes, y compris les milices, les groupes d'autodéfense et les forces de sécurité. Le conflit s'est répandu sur l'ensemble de la région et un nombre de jeunes garçons et de filles, en partie manipulés par des acteurs politiques, ont commis des actes de barbarie en réaction à la répression de l'armée, dont des abus des droits humains, et ont causé des déplacements de population. Le conflit a aussi pris une forte dimension ethnique : les communautés Pende, Tetela et Tshokwe ont constitué des groupes d'auto-défense pour lutter contre le mouvement Kamuina Nsapu à majorité Luba.

La dimension ethnique se reflète aussi au niveau de la jeunesse où l'on constate le manque d'une certaine cohésion autour d'un idéal commun et une méfiance inter-ethnique. Les jeunes sont souvent confrontés à certaines difficultés communes, dont le manque d'éducation et d'emploi décent. Sujets de manipulation politique, ces jeunes sont désespérés par le fait que toutes les promesses qui leur ont été faites au cours du conflit, n'ont pas été tenues. Avec le manque d'opportunité et des attentes non satisfaites des jeunes du Kasai, l'on peut craindre que ces conditions d'incertitude les rendent vulnérables à une nouvelle sollicitation de rejoindre des groupes armés ou de s'adonner à la violence communautaire et à la criminalité. Selon les organisations de la société civile, certains jeunes, jadis associés aux groupes armés, présentent des signes de traumatisme caractérisés parfois par des sautes d'humeur, des attitudes agressives ou apathiques. Soumis à des rituels magico-religieux, certains pensent que ces jeunes seraient encore sous l'emprise de ces rituels. Il est à signaler l'existence de relations

tendues et parfois tumultueuses entre ces jeunes et certains chefs coutumiers. De plus, une bonne proportion des jeunes filles est exposée aux violences basées sur le genre (VBG), à cause des coutumes rétrogrades, mais aussi des suites du conflit armé. La combinaison de ces facteurs économiques, sociaux et humains, défavorables au bon développement de la jeunesse kasaïenne, exacerbe sa vulnérabilité à toutes sortes de travers, pour la recherche d'une survie, mais est aussi à l'origine de ses choix extrêmes dans certains cas; marginalisation, criminalité et violence armée, limitant leur participation à une paix durable.

Depuis le milieu de l'année 2018, la pire des violences a pris fin mais la situation sécuritaire reste précaire. Les causes structurelles du conflit ainsi que les fragilités qu'il a exacerbées n'ont pas été résolues. Elles risquent de provoquer de nouvelles flambées de violences et un retour à un pic de conflit. Il importe donc de s'attaquer aux raisons qui ont poussé les jeunes, dont des jeunes filles, vers la violence armée et notamment la marginalisation dans les prises de décision et la vulnérabilité socio-économique des jeunes et des femmes. Il importe aussi de renforcer l'autonomisation des femmes et l'égalité entre les sexes.

La société civile de la province du Kasai est faiblement organisée. Elle manque notamment de ressources et de neutralité. Il n'existe pas de mécanismes institutionnels pour la jeunesse ou les femmes, leur permettant de se retrouver ensemble sur des thématiques définies, et d'exercer leur droit de participation. Ces structures sont donc à mettre en place et les capacités des jeunes et des femmes doivent être renforcées, afin de contribuer à réduire une des causes structurelles des conflits dans le Kasai.

Avec la transition politique suite aux élections présidentielles de décembre 2018, on a observé des vagues de reddition des membres des milices Kamuina Nsapu. Plus de 2600 miliciens Kamuina Nsapu ont déposé volontairement les armes, entraînant ainsi un besoin urgent de démobilisation et de réinsertion. « Il est temps d'enterrer la hache de guerre et œuvrer pour la paix et le développement, cette victoire constitue l'aboutissement de la lutte pour la démocratie qui a coûté la vie à des milliers des personnes » a déclaré un chef coutumier kasaïen. La volonté des autorités coutumières, des nouvelles autorités provinciales et nationales et les redditions spontanées créent une conjoncture favorable pour durablement consolider la paix au Kasai. Pour saisir cette opportunité, il faut bâtir sur les structures communautaires embryonnaires pour permettre aux femmes et aux jeunes d'exercer leur droit et de renforcer leur capacité à participer aux prises de décisions qui concernent leurs communautés, tout en renforçant la redevabilité des institutions locales et provinciales.

Contraintes Culturelles

De fortes normes culturelles ont influencé les approches juridiques des questions de genre, ce qui a entraîné des discriminations juridiques subtiles et parfois ouvertes à l'égard des femmes. Ainsi, les discriminations juridiques et culturelles, et les responsabilités en matière de garde d'enfants et le manque d'éducation ont relégué les femmes à une participation passive, ce qui rend difficile pour les femmes l'expression ouverte de leurs préoccupations et idées devant les hommes. Ce statut inférieur signifie que les femmes n'ont pratiquement aucun pouvoir ou influence pour participer activement aux processus décisionnels clés. En conséquence, les droits, les points de vue, les besoins, les idées et le potentiel des femmes en matière de solutions sont négligés.

Comme dans de nombreux autres pays africains, les groupes de femmes qui pourraient représenter les intérêts des femmes prennent un bon départ dans la plupart des cas, mais

échouent après, faute de structure organisationnelle, de capacités institutionnelles, de concurrence pour le pouvoir, et de leadership.

Opportunités actuelles en faveur du projet

Si les défis sont énormes, une accumulation de facteurs offre aussi une fenêtre d'opportunité pour consolider la paix dans la province du Kasai :

- La configuration politique actuelle du pays avec la transition pacifique du pouvoir politique en RDC au début de l'année 2019 (nouveau Président originaire de l'espace Kasai) ;
- L'engagement affirmé des nouvelles autorités au niveau national et provincial de consolider la paix dans la région du Kasai ;
- La volonté affirmée des acteurs humanitaires, de développement et de paix de collaborer avec la partie nationale dans le cadre de l'approche « triple nexus », qui priorise les provinces du Kasai parmi ses zones d'intervention géographiques ;
- Les redditions volontaires d'ex-miliciens et la concrétisation des efforts de réintégration des démobilisés volontaires ;
- L'adoption par la RDC d'un plan d'action national de la 2e génération de la Résolution 1325 sur les femmes, paix et sécurité comportant les axes de prévention, de participation, de protection et de relèvement et ;
- L'intérêt exprimé par d'autres bailleurs, dont le Département du Développement International Britannique (DFID) et la Banque mondiale, de renforcer leur appui dans la province du Kasai.

Le contexte de la RDC offre une opportunité pour renégocier le règlement politique et le contrat social. Ce processus a le potentiel de créer les bases d'une politique plus inclusive et fondée sur les droits, de faire progresser les droits des femmes et de favoriser leur participation au dialogue et à la cohésion sociale. Assurer le lien entre l'égalité entre les sexes et la consolidation de la paix dans la région du Kasai est très important pour trois (3) raisons principales.

Premièrement, l'intégration d'une démarche soucieuse de l'égalité entre les sexes dans la consolidation de la paix et le renforcement de l'État atteste de plus en plus de preuves que les interventions de consolidation de la paix et de renforcement de l'État peuvent être plus efficaces si elles sont sensibles au genre ou liées à la promotion de l'égalité des sexes.

Deuxièmement, la prise en compte de la problématique hommes-femmes renforce la responsabilité, l'inclusion et la légitimité, principes fondamentaux de la consolidation de la paix et du renforcement de l'État. Si toutes les femmes et filles du Kasai ont la possibilité de s'engager et ont le pouvoir de participer, il est plus probable que ces processus s'attaqueront à un plus large éventail de problèmes et qu'ils seront mieux conçus et ciblés pour répondre aux besoins de tous les membres de la société. Il a également été démontré que les organisations de femmes jouent un rôle de surveillance essentiel dans le suivi des actions du gouvernement, en obligeant les dirigeants à rendre compte de leurs actions dans divers secteurs, tout en soutenant la paix et en étant des agents de changement importants au niveau communautaire.

Enfin, l'application d'une perspective de genre confère une importante dimension analytique aux processus de consolidation de la paix et de renforcement de l'État. Cela peut aider à mettre en évidence et à cibler les inégalités structurelles et de pouvoir qui resteraient autrement invisibles, en particulier l'impact des conflits et de la violence sur les rôles et les relations de

genre. Une analyse du conflit fondée sur le genre peut également contribuer à une compréhension plus nuancée des différents besoins, vulnérabilités, capacités et opportunités des hommes, des femmes, des garçons et des filles dans la province du Kasai. Telle est la Plateforme Intercommunautaire pour le Dialogue Inclusif et Permanent dans la province du Kasai (BUPOLE en langue Tshiluba), mise en place, à l’initiative du gouvernement, de la société civile, et avec l’appui de la MONUSCO, qui a eu des rencontres préliminaires avec les communautés dans les territoires de Kamonia, Mweka et Luebo, et qui traite de la question de l’implication des femmes dans la résolution des conflits communautaires et la participation à la gouvernance des groupes de femmes.

b) Liens avec les cadres stratégiques du Gouvernement et des Nations Unies.

Ce projet est en phase avec le Plan-Cadre de Coopération des Nations Unies pour le Développement Durable, couvrant la période 2020-2024 (UNSDCF 2020-2024) signé le 30 décembre 2019 par le Gouvernement Congolais et les Nations Unies. Le projet s’inscrit aussi dans la Stratégie Internationale de Soutien à la Sécurité et la Stabilisation à l’Est de la RDC (IAS), 2017-2022, Pilier 1 sur le Dialogue démocratique et le Pilier 5 sur les Femmes, Paix et Sécurité. Ce projet s'inscrit également dans le cadre stratégique des Nations Unies de promouvoir les droits humains de tous et l'égalité des sexes, ainsi que d'intégrer la problématique hommes-femmes dans les processus de consolidation de la paix et de renforcement de l'État, tel que formulé dans les objectifs de développement durable (ODD 5). Les processus de consolidation de la paix et de renforcement de l'État sont des occasions d'appuyer et de faire progresser les droits des femmes et l'égalité des sexes, compte tenu en particulier de la nature fluide des espaces d'après conflit et des possibilités qu'ils offrent de renégocier et de remodeler les relations entre les sexes et le pouvoir. De ce fait, l'ODD 16 sur la promotion de sociétés pacifiques et inclusives a des liens particulièrement étroits avec l'ODD 5.

Ce projet s'inscrit également dans le pilier de la RCS 1325, qui préconise une participation accrue des femmes à tous les niveaux de la prise de décision, y compris dans les institutions nationales, régionales et internationales, de même que dans les mécanismes de prévention, de gestion et de résolution des conflits. Les cadres locaux communautaires usités dans la province serviront d'espaces d'actions entre les communautés et les représentants étatiques, pour une meilleure appropriation nationale.

Le présent projet s’inscrit aussi dans la priorité stratégique 4 de la Stratégie nationale de lutte contre les VBG adoptée en décembre 2019 visant à renforcer la sécurité et la protection des populations dans une perspective genre.

c) Un résumé des interventions existantes dans le secteur de l’intervention proposée en remplissant le tableau ci-dessous :

Nom du projet (durée)	Donateur et budget	Axes thématiques du projet	Différence / complémentarité avec la proposition actuelle
-----------------------	--------------------	----------------------------	---

Projet SS KAT (Appui aux ex-combattants et communautés dans le cadre des démobilisations spontanées par des initiatives de réinsertion socio-économique et de justice transitionnelle au Kasai et dans le Tanganyika en RDC)	PBF \$ 1 063 580 (BCNUDH)	Justice transitionnelle	Cohabitation pacifique des ex combattants, des retournés d'Angola et autres membres des communautés locale
Projet PAJURR (Paix Justice Réconciliation et Reconstruction au Kasai Central)	PBF \$ 509.602,20 (BCNUDH)	Justice transitionnelle	Renforcement de la cohésion sociale entre les communautés affectées par le conflit et de réduire les facteurs de violence
Projets CVR (Community Violence Reduction) dont 2 au Kasai et 8 au Kasai Central	MONUSCO \$ 868 933		Réhabilitation d'infrastructures, formation professionnelle, agriculture, sensibilisation à la cohabitation pacifique, dialogue et réconciliation. Les projets visent ainsi à faciliter la réinsertion socio-économique d'anciens miliciens, de femmes vulnérables et de jeunes à risque d'être recrutés dans la milice
Initiative de lutte contre les pratiques néfastes et pour l'autonomisation des victimes de VSBG et de promotion des droits humains dans la ville de Tshikapa, mis en œuvre en partenariat avec l'ONG BEMPRODEC	WPHF (Fonds des Femmes pour la Paix et l'Action Humanitaire) /Spotlight \$ 1 102 098 (Total) \$ 189 063 (Kasai)	VSBG en situation de conflit, post-conflit et crises humanitaires	Partenariat entre ONU Femmes et les organisations de la société civile dirigés par des femmes dans la prévention des VSBG et de la prise en charge et du relèvement des femmes survivantes.

II. Contenu du projet, justification stratégique, et stratégie de mise en œuvre

a) Brève description du contenu du projet

Le projet intitulé « **Renforcer le rôle des femmes et des jeunes dans la gouvernance locale et la consolidation de la paix dans la province du Kasai** » vise à contribuer à l'amélioration de l'environnement politique, sécuritaire, socio-économique favorable aux femmes et aux jeunes filles et jeunes garçons de Tshikapa en vue d'une meilleure participation des femmes, des jeunes filles et des jeunes garçons à la gouvernance locale.

Du point de vue des droits de l'homme, les violations des droits de l'homme dans la province du Kasai peuvent être considérées à la fois comme des symptômes et des causes de conflits. Les conflits violents et destructeurs au Kasai ont conduit à des violations flagrantes des droits de l'homme, mais ont également découlé d'un déni de droits soutenu sur une période de temps. À la lumière de ce qui précède, la stratégie du projet consiste à utiliser deux approches.

Considérant les violations des droits de l'homme dans la province du Kasai comme des symptômes de conflit, l'objectif principal du projet sera de protéger les personnes contre de nouveaux abus et de protéger les civils et autres groupes vulnérables. Le résultat souhaité sera ce que certains ont appelé la « **paix négative** » (absence de violence directe et de conflit armé). Les activités du projet viseront ensuite à atténuer et à contenir les manifestations destructrices des conflits, en particulier toute forme de violence physique. En prenant les droits de l'homme au Kasai comme cause de conflit, l'objectif principal de notre projet sera de s'attaquer aux conditions structurelles et systémiques qui provoquent des conflits violents dans une société. Avec cette deuxième approche, le résultat souhaité est la « **paix positive** » (une transformation structurelle vers un système socio-politique et économique capable de favoriser la justice et d'assurer une paix auto-entretenu). Les activités du projet à cet égard viseront à contribuer à la satisfaction des besoins humains fondamentaux.

Même si ces approches ne s'excluent pas nécessairement et peuvent parfois être entreprises de manière séquentielle, elles ont des implications opérationnelles très concrètes en termes d'étendue des réformes à engager, de type et de durée des activités pour les soutenir, et de critères qui permettront de suivre leur mise en œuvre. Les résultats et activités attendus du projet sont résumés ci-dessous et détaillés à l'annexe B (cadre de résultats du projet).

Pour adresser les inégalités structurelles, il sera important de remettre en question les relations de pouvoir inégales à tous les niveaux entre les hommes et les femmes tant au niveau personnel, du ménage, de la communauté et au niveau provincial. En ciblant les chefs coutumiers (tenants des us et coutumes) ; les leaders religieux (tenants de la morale spirituelle et ayant une ascendance sur les communautés) ; les jeunes filles et garçons (avec qui nous allons partager des valeurs égalitaires, de justice sociale et économique, le vivre ensemble) ; les hommes et les garçons (avec qui nous allons travailler sur la masculinité positive, avec un créneau sur la promotion et la défense des droits des femmes), il est possible d'envisager une évolution transformative. Avec leurs implications, il sera remis en question les causes profondes des discriminations, en scrutant les normes sociales, les attitudes, les croyances, les structures et les actions, pour mieux adresser la « transformation structurelle ». Avec la participation des femmes dans la gouvernance locale, il sera possible d'interroger les politiques et les pratiques des institutions, des pouvoirs publics et des entreprises en vue de demander des comptes aux titulaires d'obligations.

Le projet se fixe trois (3) grands résultats à atteindre, à savoir :

- 1) Les femmes et les jeunes du Kasai (Tshikapa) renforcent leurs capacités à faire de la sensibilisation auprès des représentants de leurs communautés; du plaidoyer auprès des autorités locales, traditionnelles et provinciales; et à mettre en place et à participer à des cadres de dialogue intercommunautaires et entre les communautés et les autorités.
- 2) Les organisations de la société civile sont renforcées dans leur capacités à représenter les intérêts des jeunes et des femmes et dans leur capacité à agir comme une force sociale en se constituant en réseaux.

- 3) Les jeunes vulnérables ont accès à l'information, à la formation, et à la communication sur leurs droits et leurs besoins.

Pour parvenir au Résultat 1, trois (3) produits sont envisagés à savoir :

- La participation des femmes de Tshikapa dans la vie citoyenne et sociale, ainsi que dans les initiatives de paix est renforcée.
- Les capacités des femmes et des jeunes à accéder aux institutions d'appui à la démocratie (CNDH, et son antenne provinciale), sont améliorées, pour des recours non-judiciaires et l'expression de leurs attentes.
- L'accès des femmes et des filles au système judiciaire est facilité par les cliniques juridiques (organisations non-gouvernementales des droits humains) pour améliorer la gouvernance et la redevabilité judiciaires, et renforcer la protection juridique des victimes de violations et abus des droits humains.

A ce niveau, des activités communautaires qui mettent en valeur le potentiel des femmes et des jeunes et qui encouragent leur engagement civique et social seront identifiées et mises en œuvre. Des acteurs importants comme les médias communautaires, le réseau des femmes leaders africaines, le secrétariat provincial 1325, les autorités coutumières et politico-administratives, les leaders religieux et des femmes défenseuses des droits humains seront mis en avant pour faciliter la meilleure participation des femmes et des jeunes filles et garçons dans les différents mécanismes de gouvernance.

Le projet apportera son appui aux femmes et aux filles pour accéder à la CNDH au niveau de Kasai (Tshikapa), et les sous-commissions juridique et économique et sociale du parlement provincial, pour leur permettre de mieux exprimer leurs attentes tout en améliorant leurs capacités. Il en va de même pour les OSC et des femmes défenseuses des droits humains, qui pourront participer aux mécanismes locaux et dialoguer avec les autorités administratives, coutumières et de sécurité, même à travers les médias, dans une démarche de participation inclusive basée sur les droits. L'appui du fonds de consolidation de la paix consistera aussi à accompagner et soutenir la mise en place des structures communautaires d'aide juridique aux victimes (cliniques juridiques) et de mécanismes de protection des victimes et des témoins des VBG, pour leur participation sécurisée au processus de justice. Ces structures contribueront ainsi à une bonne gouvernance judiciaire et la redevabilité des agents l'application de la loi et des organes de contrôle, et à la lutte contre l'impunité, ce qui consolidera la paix et la cohésion sociale dans le Kasai.

Pour le Résultat 2, un (1) produit es envisagé à savoir :

- La capacité des organisations de la société civile/réseaux sont renforcées en réseautage et plaidoyer pour contribuer à la formulation de politiques, la mise en œuvre et le suivi des processus de gouvernance.

Le projet renforcera l'implication politique de la société civile et favorisera des relations constructives entre les autorités locales et la société. Le soutien sera fourni à travers: (i) des activités d'éducation et de renforcement des capacités des organisations de la société civile (OSC) et des autorités locales; (ii) organisation des formats de dialogue innovants entre la population locale, les autorités et les acteurs de la société civile; (iii) élaboration et mise en œuvre des processus de planification participative et mis en œuvre et suivi des réformes de la gouvernance; et (iv) le renforcement des compétences et des ressources, ainsi que le réseautage dans la société civile.

Enfin, deux (2) produits sont envisagés pour parvenir au Résultat 3 à savoir :

- La participation des jeunes dans le dialogue communautaire est renforcée et ils sont habilités en tant qu'agents de paix, de démocratie, de réconciliation et du civisme.
- Les capacités des regroupements des femmes et jeunes à la base sont renforcées et un noyau de jeunes femmes médiatrices et de jeunes garçons médiateurs est créé.

Des activités de renforcement des capacités des membres des plateformes de femmes médiatrices, des jeunes femmes et garçons leaders sur les techniques de médiation, de plaidoyer et dans la résolution pacifique des conflits seront menées. Un partenariat avec les médias sera également promu pour en faire des acteurs de changement à travers la mobilisation communautaire, et également comme canaux de plaidoyer/promotion du rôle et de la participation des jeunes femmes et garçons dans les initiatives de consolidation de la paix.

b) Théorie du changement pour le projet

Si (1) les femmes et les jeunes du Kasai (Tshikapa) renforcent leurs capacités à faire de la sensibilisation auprès des représentants de leurs communautés; du plaidoyer auprès des autorités locales, traditionnelles et provinciales; et à mettre en place et à participer à des cadres de dialogue intercommunautaires et entre les communautés et les autorités;

Alors, les preneurs de décisions au sein des communautés, des autorités traditionnelles, locales et provinciales seront mieux informés sur les besoins et les priorités des jeunes et des femmes et seront plus enclins à les prendre en compte dans leurs prises de décisions et la gouvernance locale sera plus inclusive et redevable aux jeunes et aux femmes;

Parce que l'exclusion et le manque de redevabilité aux jeunes et aux femmes dans la gouvernance locale dans le Kasai (Tshikapa) s'expliquent en partie par le manque de participation et de visibilité des jeunes et des femmes auprès des preneurs de décision et dans les forums de dialogue et de développement de gouvernance locale.

Si (2) les organisations de la société civile sont renforcées dans leur capacités à représenter les intérêts des jeunes et des femmes et dans leur capacité à agir comme une force sociale en se constituant en réseaux;

Alors la perception des jeunes et des femmes comme membres actifs et constructifs de la communauté sera améliorée, leurs besoins seront mieux perçus comme étant des priorités pour la communauté et comme étant essentiels pour renforcer la cohésion sociale, la stabilité et le développement local;

Parce que l'exclusion et le manque de redevabilité aux jeunes et aux femmes dans la gouvernance locale dans le Kasai (Tshikapa) s'expliquent en partie par la perception de leur rôle et de leur pouvoir organisationnel/social comme secondaire au sein des communautés et auprès des preneurs de décision. En augmentant leur pouvoir organisationnel, leur présence et leur visibilité en réseaux, cette perception sera améliorée.

Si (3) les jeunes vulnérables ont accès à l'information, à la formation, et à la communication sur leurs droits et leurs besoins ;

Alors, les jeunes vulnérables auront une meilleure connaissance de leurs droits, une meilleure capacité et plus de confiance à exprimer leurs besoins et leurs priorités et ils seront plus propices à créer et saisir les opportunités pour être actifs dans les prises de décision de leurs communautés et dans la gouvernance locale ;

Parce que le manque de participation des jeunes vulnérables aux prises de décisions communautaires et à la gouvernance locale s'explique en partie par leur méconnaissance de leurs propres droits et le manque d'accès à la formation et à la pratique pour les connaître et les exprimer de façon constructive.

Au niveau du projet et de son impact sur la paix (Peace Writ large), la théorie du changement est que si les preneurs de décisions prennent mieux en compte les besoins et les priorités des jeunes et des femmes; si la perception des jeunes et des femmes est améliorée quant à l'importance de leur rôle et de leurs besoins pour la paix, la stabilité et le développement de la communauté, et si les jeunes vulnérables ont une meilleure connaissance de leur droits et plus de confiance et de capacité à les exprimer, alors, la gouvernance locale sera plus inclusive et plus redevable, ce qui contribuera à prévenir les tensions et les conflits intercommunautaires et à créer la confiance des communautés envers l'État, ce qui permettra de consolider la paix dans le Kasai.

c) Cadre des résultats du projet

Le cadre de résultats du projet est présenté à l'Annexe B.

d) Ciblage des bénéficiaires et ciblage géographique du projet

Bénéficiaires directs du projet :

- 100 jeunes femmes et garçons leaders formés sur les techniques de médiation ;
- 200 membres des réseaux des organisations de la société civile et les défenseur-e-s des droits humains appuyés ;
- 700 visiteurs des kiosques de ressources en médiation et transformation des conflits dans les espaces fréquentés par les jeunes femmes ;
- 100 personnalités sont atteintes par les séances de plaidoyer ;
- 100 femmes participent aux tables rondes et 150 filles aux séances de causerie avec l'antenne provinciale de la commission nationale des droits humains (CNDH) ;
- 100 agents de la CNDH, la division provinciale du ministère des droits de l'homme, et des autres mécanismes provinciaux de promotion et protection des droits de la femme sont renforcés pour protéger les droits de la femme et la fille ;
- 50 membres de la plateforme inclusive des membres des communautés, chefs coutumiers, société civile et des membres du gouvernement provincial à Tshikapa et à Kamako appuyés dans leurs actions ;
- 10 des médias locaux et communautaires renforcés sur les droits humains, la gouvernance locale et inclusive, la consolidation de la paix et la participation inclusive de la population au développement local
- 500 femmes et filles bénéficient des interventions des structures communautaires d'aide juridique aux victimes (cliniques juridiques) et de mécanismes de protection des victimes et des témoins des VBG ;

- 500 femmes et des filles ont accès à la police de proximité, aux cellules spéciales de répression des infractions de violences sexuelles et basées sur le genre et au tribunal pour enfant ;
- 100 praticiens reçoivent les textes de lois favorables aux droits des femmes.

Une part des activités de terrain sera confiée aux ONG locales partenaires des agences d'exécution des Nations Unies. Une liste des partenaires locaux de mise en œuvre du projet est présentée ci-dessous :

PARTENAIRES	CAPACITES (domaines de compétences)	PARTENARIAT AVEC
ADEDEFO (Association pour la Défense des Droits des Enfants, Femmes et Opprimés)	Droits de la femme Violences basées sur le genre Assistance juridique et judiciaire	BCNUDH
DYNAFEC Dynamique Nationale des Femmes Candidates)	Réseau des femmes candidates, participation politique et leadership féminin	ONU Femmes
AWLN (<i>African Women Leaders Network</i>)	Réseau des femmes leaders africaines – chapitre national et provincial	ONU Femmes
BEMPRODEC (Bureau d'Elaboration et de Mise en œuvre des Projets de Développement Communautaire)	Promotion de l'égalité de genre, droits des femmes et lutte contre les VBG	ONU Femmes

Bénéficiaires indirects du projet :

La population est de 1.450.615 habitants à Tshikapa, et de 3.199.891 habitants dans toute la province du Kasai (2016).

Les femmes et les jeunes bénéficiaires seront identifiés sur la base des contributions qu'ils peuvent apporter en tant qu'agents de changement ainsi que de leur appartenance aux communautés présentes dans la province du Kasai pour refléter une représentation équitable. Pour l'accès à la formation et à l'information, les femmes et les jeunes seront sélectionnés parmi la population particulièrement touchée par le conflit après un processus inclusif d'identification et de profilage, impliquant l'administration provinciale ainsi que les communautés de base. Les OSC qui ont largement contribué à l'analyse du conflit dans la Province du Kasai, seront mises à profit pour l'identification de ces bénéficiaires et la mise en œuvre de certaines activités.

Ciblage géographique : Le projet cible la province du Kasai, en particulier le chef-lieu de la province, Tshikapa, avec des actions dans les territoires de la province.

III. Gestion du projet et coordination

a) Organisations bénéficiaires et partenaires de mise en œuvre

Le BCNUDH a la charge de la coordination globale du projet. Le BCNUDH et ONU Femmes réaliseront les activités du projet ensemble ou en étroite collaboration et complémentarité, en se coordonnant et mutualisant les expériences et expertises.

Organisation bénéficiaire	Budget total dans l'année précédente	Sources principales du budget (donateurs etc.)	Emplacement des bureaux dans le pays	Nombre de personnel existant (et combien dans les zones du projet)	Experts techniques existants pertinents au projet
BCNUDH – Chef de file	Ressources extra-budgétaires OHCHR en complément du Budget MONUSCO : 8,7 millions \$ (2019)	MONUSCO HCDH PBF Belgique Norvège Canada DFID – UK Pays Bas Suède	Kinshasa, Kananga, Tshikapa et 10 autres villes	150 Staff en RDC, Sous Bureau de Tshikapa : 5 staffs, Bureau de Kananga : 9 staffs	Programme Droits de la Femme et Genre : 3 Experts. Unité Renforcement Institutions et Réformes : 8 Experts. Unité Relation Externes, Planification Stratégique et Gestion Projets : (8 experts)
ONUFEMMES	5 019 867\$	Suède WPHF (Japan, Germany, Spotlight) MONUSCO UBRAF Alibaba Foundation Canada	Kinshasa, Goma et Bukavu	25 membres du personnel ONU Femmes en RDC	3 experts en femmes, paix et sécurité ; 3 expertes en participation politique et leadership féminin, 1 expert genre humanitaire.

b) Gestion du projet et coordination

Coordination et personnel du projet

Le personnel du BCNUDH qui sera impliqué dans le projet sera composé d'une Spécialiste Internationale des Droits des Femmes et du Genre basé à Kinshasa qui sera donc la coordonnatrice de projet chargé du reporting et de la coordination de toute la mise en œuvre, appuyé par 1 Associé National des Droits de l'Homme et 1 Associé National de Programme et Administratif basés respectivement à Tshikapa et Kananga et financés par le projet. L'équipe de projet BCNUDH sera appuyée par le personnel de terrain déjà déployé dans les Bureaux de Tshikapa et Kananga ainsi que par les unités techniques spécialisées du quartier général de Kinshasa. L'équipe d'ONU Femmes sera composée par un Spécialiste en genre et gouvernance, un assistant administratif et financier et un chauffeur, basés à Tshikapa (en co-

financement avec l'initiative PBF « police de proximité » à la hauteur de 50%), appuyé par l'Expert en VBG, l'Experte en participation politique et leadership des femmes et l'Analyste Femmes, Paix et Sécurité.

Comité de pilotage

Un comité de pilotage sera constitué des représentants des 2 agences des Nations Unies, le Ministère du Genre, 1 membre du Secrétariat National de la Résolution 1325 « SN1325 », et 1 membre du Gouvernorat de Province pour superviser de manière stratégique la mise en œuvre du projet et l'approbation des plans de travail, la surveillance régulière des résultats et la résolution des litiges éventuels. Ce comité facilitera la coordination entre les partenaires et les autres acteurs nationaux et internationaux impliqués dans la mise en œuvre du projet.

Le comité de pilotage qui sera co-présidé à un niveau plus élevé par la partie nationale et l'ONU, qui pourra prendre conjointement des décisions sur la base des recommandations du comité de coordination technique, va :

- Assurer des consultations entre les principales parties prenantes au niveau des pays afin d'éviter les doubles emplois et de promouvoir la complémentarité des actions entreprises par le Fonds et d'autres mécanismes de financement, par exemple par le biais d'une programmation conjointe ;
- Examiner et approuver les rapports périodiques sur l'avancement du projet ainsi que ses rapports d'évaluation d'impact avant leur soumission à l'agent administratif du Fonds fiduciaire à New York ; et
- Examiner et approuver les rapports annuels sur la mise en œuvre du projet à soumettre à PBSO.

Comité de coordination technique

Un comité de coordination composé des agences des Nations Unies chargées de la mise en œuvre et des partenaires sera créé. Le comité comprendra : des points focaux spécialisés du BCNUDH, d'ONU Femmes, de tous les partenaires d'exécution (étatiques et non - étatiques) ; 1 représentant du SN1325 ; et un représentant du Secrétariat du PBF au sein du Bureau du Coordonnateur Résident. Le Comité sera convoqué par le BCNUDH et sera responsable de la planification, de la mise en œuvre, du suivi, de la coordination et de la communication, et veillera à la cohérence des résultats du projet.

Le comité sera responsable de :

- Apporter un appui technique à la mise en œuvre, du suivi, de la coordination et de la communication du projet ;
- Fournir un soutien au comité de pilotage pour le suivi général de la mise en œuvre et de l'évaluation du projet ;
- Développer et entretenir des contacts avec le gouvernement de la RDC, le BCNUDH, l'ONU Femmes et les autres parties prenantes dans la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du projet ; et
- Suivre et analyser les tendances nationales en matière de politique et de développement afin de pouvoir contribuer à l'analyse et à l'évaluation de l'appui fourni au groupe sectoriel pour la consolidation de la paix

Des réunions d'examen au moins trimestrielles sont prévues pour anticiper et discuter des problèmes liés à la mise en œuvre, à la coordination opportune et à un engagement efficace des partenaires. Si nécessaire, les questions stratégiques seront soumises au Conseil de consolidation de la paix pour examen.

Des sessions mensuelles de partage d'informations et de coordination seront organisées avec les partenaires de mise en œuvre au niveau provincial / territorial, afin d'assurer la cohérence de la programmation et de la coordination afin d'éviter les chevauchements avec les communautés cibles, etc.

En ce qui concerne la communication publique et la messagerie, les agences des Nations Unies chargées de la mise en œuvre travailleront en étroite collaboration/coordination avec la SSU dans le grand Kasai, pour assurer la cohésion dans la messagerie et un impact significatif des communications. Les agences des Nations Unies s'engagent à assurer une documentation adéquate des cas présentant un intérêt humain et des informations pertinentes en partenariat avec les ministères concernés et d'autres médias. Les sensibilités socioculturelles, politiques et autres seront prises en compte et guideront ce processus.

c) Gestion du risque

Des mesures de préventions/atténuations sont prévues, pour répondre au contexte du COVID-19, réduire son impact sur les activités et sur les bénéficiaires, notamment ses conséquences sur la santé physique/mentale des femmes/jeunes filles liées aux cas de violences/restrictions d'espace public, et éviter l'augmentation des traumatismes de ceux et celles qui ont survécu aux violences. L'utilisation de la technologie mobile et des media, déjà prévue dans la mise en place des activités du projet, sera renforcée afin de respecter les normes de distanciation sociale imposées par le gouvernement. En outre, des mesures de mitigation visant à respecter les mesures de limitation de rassemblement local seront strictement respectées et accompagnées par la mise en place de mesures de santé, tels que points de prise de température, lavage des mains et utilisation de outils de protection individuelle dans les sites d'échanges et cadres de dialogue.

Les agences assureront également le renforcement des capacités des partenaires d'implémentation dans l'utilisation de la technologie pour la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du projet au niveau provincial (mail, WhatsApp, zoom, Skype), afin de contribuer à la pérennisation des actions par la responsabilisation des acteurs locaux dans toutes les étapes du projet. Le tableau ci-dessous résume les mesures de gestion de tous les risques potentiels du projet.

Type de risques	Description	Niveau du risque	Mesures ou stratégies visant à réduire l'impact des risques
Risques Politiques et sécuritaires	Les autorités ayant la charge de s'impliquer dans le processus ainsi que les décideurs politiques pourraient instrumentaliser les leaders locaux pour résister au processus	Moyen	Travail déjà dans la phase de conception et en amont à l'exécution à tous les niveaux de la hiérarchie des services étatiques concernés, ainsi que les leaders communautaires et politiques au niveau provincial et national (députés, ministres, notables des milieux des sites concernés...) pour expliquer le projet, les contraintes, les avantages, les objectifs, les résultats attendus du projet et obtenir un consensus et appui.

	Dégradation de la situation politique dans le pays	Moyen	Plaidoyer auprès de toutes les parties prenantes sur la nécessité de travailler dans une approche participative intègre et inclusive
	Crise sécuritaire et résurgence de mouvements armés dans certaines localités	Moyen	Renforcer la transparence et la communication autour de la crédibilité du projet.
Risques Sanitaires	Restriction des mouvements et déplacements vers les zones d'intervention du projet à la suite de la pandémie du COVID-19.	Elevé	<ul style="list-style-type: none"> • Respect des mesures gouvernementales et des Nations Unies, de riposte au COVID-19. • Planification intelligente et adaptée des activités, selon la situation sur le terrain et les mesures des Nations Unies et du Gouvernement. • Maximisation de l'utilisation des technologies permettant de travailler à distance, exploitation des réseaux communautaires locaux et des media sociaux.
Risques techniques et opérationnels	Réticences de partenaires du projet dans les zones d'intervention.	Faible	Renforcer la transparence et la communication autour de la crédibilité du projet.
	Faible performance de certains partenaires ou bénéficiaires.	Faible	La mise en place et partage des outils de planification, rapportage et de suivi ainsi que d'un comité de suivi impliquant toutes les parties prenantes, et l'organisation des consultations biannuelles des partenaires devraient permettre d'anticiper ce genre de risque et fournir une réponse appropriée.
	Détournement des fonds de la destination initiale ou Retard dans la livraison des matériels et équipements du projet	Faible	Faire participer la communauté à toutes les étapes de la mise en œuvre et la gestion du projet lors de la réception des intrants, signer des MOU avec les partenaires de Terrain pour assumer la responsabilité dans la gestion des intrants de base, assurer des visites de terrain conjointes régulières, suivre l'utilisation des ressources et le contrôle de l'inventaire physique.
Financiers	Retard dans la mise à disposition des fonds auprès des partenaires de mise en œuvre	Moyen	Prévoir et encourager la planification des interventions des partenaires de mise en œuvre en phase avec les activités du projet et les aléas.
Culturelles	« Backlash » potentiel des communautés / hommes contre l'autonomisation des femmes.	Moyen	Le projet veillera à ce que ses activités en matière d'égalité des sexes ne soient pas perçues comme préjudiciables aux uns ou aux autres. Une attention particulière sera accordée dans la sensibilisation et

			communication pour éviter le projet puisse créer ou exacerber de manière non intentionnelle les inégalités entre les sexes (<i>do no harm</i>). Les risques seront également atténués en maintenant une approche flexible et en assurant la fourniture d'une expertise en genre aux partenaires nationaux.
Risques opérationnels	Possibilité que certains des éléments du projet causent involontairement des dommages ou soutiennent des facteurs contribuant aux tensions.	Moyen	<p>« DO NO HARM » :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'engagement avec les populations affectées sera en outre renforcé en garantissant une meilleure compréhension des besoins de protection de la population tout en respectant le principe "<i>Do No Harm</i>". • Au cas où l'accès peut être un défi pour le BCNUDH et ONU Femmes pour s'engager directement avec les populations touchées (notamment les femmes, les filles, les enfants, les personnes handicapées, et d'autres groupes potentiellement vulnérables et marginalisés tels que les minorités), la protection et les réseaux d'ONG soutenus par le projet et le feedback des évaluations participatives entreprises par d'autres acteurs des Nations Unies conformément aux droits de l'homme en amont seront particulièrement utiles.
Risques de « Safeguarding ».	<ul style="list-style-type: none"> • Le potentiel pour certains employés / bénévoles de se livrer au harcèlement au travail, au harcèlement sexuel et à l'abus d'autorité sur le lieu de travail. • La possibilité que certains partenaires ne respectent pas les normes éthiques et juridiques de l'ONU. 	Faible	<ul style="list-style-type: none"> • La nature du projet ainsi que les expertises utilisées adressent ce risque en priorité. • Formation en ligne obligatoire sur la « Prévention du harcèlement et des abus sexuels par le personnel des Nations Unies - Travailler harmonieusement ». • Inclusion d'une longue session sur ces questions dans l'induction pour le nouveau personnel et provision de documents écrits à cet égard. • Sensibilisation des partenaires en aval aux directives administratives des Nations Unies pour leur conformité aux normes éthiques et juridiques.

d) Suivi / évaluation

Le suivi de la mise en œuvre des interventions prévues dans le projet sera effectué régulièrement par le biais du comité de coordination technique qui assurera le suivi général de

la mise en œuvre et de l'évaluation du projet. Le projet fait partie intégrante du programme du HCDH (BCNUDH) et ONU Femmes, et par conséquent, sa mise en œuvre fait partie des processus de suivi réguliers du programme. Les rapports intermédiaires et annuels seront soumis à PBSO et au bureau du fonds fiduciaire multipartenaires (Multi-Partner Trust Fund Office). Une évaluation indépendante du projet est prévue. Le rapport d'évaluation final réalisé à la fin du projet inclura les impacts, les leçons apprises sur le design, la mise en œuvre et le suivi du projet, y compris le design du cadre de résultats et des indicateurs ; les perspectives futures et les recommandations sous l'angle de la consolidation de la paix.

Les composantes du projet seront également évaluées selon les accords existants entre le PBSO et l'organisme chef de file et les règlements qui s'appliquent aux Partenaires selon les règles applicables des Nations Unies. L'évaluation du projet portera sur la pertinence, l'efficacité, l'efficience, l'orientation par l'impact et la durabilité, les partenariats et la coordination, ainsi que l'intégration de la dimension de genre et les droits de l'homme. Le BCNUDH fera office d'organisme chef de file chargé de rassembler les rapports à l'intention du PBSO et des conseils, soutenue par le personnel cite ci-haut dans la section « *Coordination & Personnel du Projet* ». Le BCNUDH sera responsable du suivi et de l'évaluation. Tous les organismes et partenaires des Nations Unies chargés de la mise en œuvre se réuniront en tant que Comité de coordination technique pour assurer la cohérence et la coordination de la mise en œuvre, affiner ou modifier l'approche de mise en œuvre et / ou la théorie du changement, évaluer les progrès accomplis vers les résultats attendus, identifier les enseignements tirés et élargir les bonnes pratiques. Le projet produira des outils et des produits de gestion des connaissances pour renforcer l'apprentissage opérationnel collectif.

e) Stratégie de fin de projet / durabilité

Le projet appuiera les femmes et les jeunes pour faciliter et renforcer leur participation dans les cadres institutionnels et communautaires du Kasai, en renforçant leurs capacités humaines en termes de connaissances, de tactique de plaidoyer, de saisine de justice, d'expression publique libre, d'une manière durable. Ainsi, ces outils et ces capacités seront des atouts indéniables pour un soutien à la durabilité du projet, c'est-à-dire continuer à participer activement dans la gouvernance.

Afin de s'assurer de l'appropriation institutionnelle des résultats de l'intervention pour une durabilité et un impact après le projet, le consortium sous le lead de BCNUDH fera participer à la mise en œuvre du projet les principaux acteurs institutionnels dans la région, à savoir le Gouvernement Provincial et les autorités locales. Il sera également question dès le début du projet de prendre des engagements avec les autorités compétentes au niveau local et provincial pour définir les responsabilités de toutes les parties prenantes au projet. Ces engagements détermineront le niveau d'implication et l'apport de chaque partie pour la réussite du projet ainsi que les conditionnalités pour la mise en œuvre de certaines activités. Les institutions étatiques nationales seront impliquées dans le cadre des actions de plaidoyer.

Pour une bonne amélioration de la gouvernance institutionnelle dans la zone d'intervention, un accompagnement du gouvernement provincial sera nécessaire sur divers aspects notamment la formation du personnel technique et administratif. Pour une bonne réduction du niveau de Violence Sexuelle et Basée sur le Genre (VSBG) dans la zone prioritaire, l'encrage institutionnel sera basé sur les documents de politique tant nationale que provinciale (Stratégie nationale de lutte contre la violence basée sur le genre, Stratégie de communication pour le changement de comportement dans le cadre de la lutte contre les VSBG dans la province du

Kasaï) qui serviront de toile de fond dans le cadre de l'approche multisectorielle dans la lutte contre les VSBG. Les kiosques de ressources en médiation et transformation des conflits dans les espaces fréquentés par les jeunes et les femmes pour plus d'accès à l'information sont des acquis du projet qui resteront dans la zone de mise en œuvre, en faveur des femmes et filles, et de la communauté. Des comités de gestion de ces kiosques locales ainsi que les outils de suivi – évaluation conçus et utilisés pendant le projet, seront aussi le levier de l'engagement des bénéficiaires et la durabilité du projet après sa fin. Enfin, l'assistance holistique aux victimes de VSBG est une forme de réhabilitation de leurs droits, qui contribuera à leur résilience et survie.

IV. Budget du projet

Un budget résumé est présenté dans le tableau ci-dessous.

	Totals			Totals
	Recipient Agency 1 BCNUDH	Recipient Agency 2 ONU-FEMMES	Recipient Agency 3 \$ -	
1. Staff and other personnel	\$ 99,926	\$ 70,168	\$ -	\$ 170,094
2. Supplies, Commodities, Materials	\$ 4,500	\$ 17,500	\$ -	\$ 22,000
3. Equipment, Vehicles, and Furniture (including Depreciation)	\$ 5,500	\$ 29,500	\$ -	\$ 35,000
4. Contractual services	\$ 50,000	\$ 73,000	\$ -	\$ 123,000
5. Travel	\$ 19,000	\$ 27,000	\$ -	\$ 46,000
6. Transfers and Grants to Counterparts	\$ 109,000	\$ 10,000	\$ -	\$ 119,000
7. General Operating and other Costs	\$ 205,000	\$ 208,000	\$ -	\$ 413,000
Sub-Total	\$ 492,926	\$ 435,168	\$ -	\$ 928,094
7% Indirect Costs	\$ 34,505	\$ 30,462	\$ -	\$ 64,967
Total	\$ 527,431	\$ 465,630	\$ -	\$ 993,061

Le tableau ci-dessous présente la répartition par tranche.

Performance-Based Tranche Breakdown					
	Recip Agency 1 BCNUDH	Recip Agency 2 ONU-FEMMES	Recip Agency 3 \$ -	TOTAL	Tranche %
First Tranche:	\$ 369,202	\$ 325,941	\$ -	\$ 695,143	70%
Second Tranche:	\$ 158,229	\$ 139,689	\$ -	\$ 297,918	30%
Third Tranche:	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	0%
TOTAL	\$ 527,431	\$ 465,630	\$ -	\$ 993,061	

Le budget détaillé est joint comme **Annexe D** (document Excel à part).

Annex A.1: Project Administrative arrangements for UN Recipient Organizations

(This section uses standard wording – please do not remove)

The UNDP MPTF Office serves as the Administrative Agent (AA) of the PBF and is responsible for the receipt of donor contributions, the transfer of funds to Recipient UN Organizations, the consolidation of narrative and financial reports and the submission of these to the PBSO and the PBF donors. As the Administrative Agent of the PBF, MPTF Office transfers funds to RUNOS on the basis of the signed Memorandum of Understanding between each RUNO and the MPTF Office.

AA Functions

On behalf of the Recipient Organizations, and in accordance with the UNDG-approved “Protocol on the Administrative Agent for Multi Donor Trust Funds and Joint Programmes, and One UN funds” (2008), the MPTF Office as the AA of the PBF will:

- Disburse funds to each of the RUNO in accordance with instructions from the PBSO. The AA will normally make each disbursement within three (3) to five (5) business days after having received instructions from the PBSO along with the relevant Submission form and Project document signed by all participants concerned;
- Consolidate the financial statements (Annual and Final), based on submissions provided to the AA by RUNOS and provide the PBF annual consolidated progress reports to the donors and the PBSO;
- Proceed with the operational and financial closure of the project in the MPTF Office system once the completion is completed by the RUNO. A project will be considered as operationally closed upon submission of a joint final narrative report. In order for the MPTF Office to financially closed a project, each RUNO must refund unspent balance of over 250 USD, indirect cost (GMS) should not exceed 7% and submission of a certified final financial statement by the recipient organizations’ headquarters);
- Disburse funds to any RUNO for any costs extension that the PBSO may decide in accordance with the PBF rules & regulations.

Accountability, transparency and reporting of the Recipient United Nations Organizations

Recipient United Nations Organizations will assume full programmatic and financial accountability for the funds disbursed to them by the Administrative Agent. Such funds will be administered by each RUNO in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures.

Each RUNO shall establish a separate ledger account for the receipt and administration of the funds disbursed to it by the Administrative Agent from the PBF account. This separate ledger account shall be administered by each RUNO in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures, including those relating to interest. The separate ledger account shall be subject exclusively to the internal and external auditing procedures laid down in the financial regulations, rules, directives and procedures applicable to the RUNO.

Each RUNO will provide the Administrative Agent and the PBSO (for narrative reports only) with:

Type of report	Due when	Submitted by
Semi-annual project progress report	15 June	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist

Annual project progress report	15 November	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
End of project report covering entire project duration	Within three months from the operational project closure (it can be submitted instead of an annual report if timing coincides)	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual strategic peacebuilding and PBF progress report (for PRF allocations only), which may contain a request for additional PBF allocation if the context requires it	1 December	PBF Secretariat on behalf of the PBF Steering Committee, where it exists or Head of UN Country Team where it does not.

Financial reporting and timeline

Timeline	Event
30 April	Annual reporting – Report Q4 expenses (Jan. to Dec. of previous year)
<i>Certified final financial report to be provided by 30 June of the calendar year after project closure</i>	

UNEX also opens for voluntary financial reporting for UN recipient organizations the following dates

31 July	Voluntary Q2 expenses (January to June)
31 October	Voluntary Q3 expenses (January to September)

Unspent Balance exceeding USD 250, at the closure of the project would have to be refunded and a notification sent to the MPTF Office, no later than six months (30 June) of the year following the completion of the activities.

Ownership of Equipment, Supplies and Other Property

Ownership of equipment, supplies and other property financed from the PBF shall vest in the RUNO undertaking the activities. Matters relating to the transfer of ownership by the RUNO shall be determined in accordance with its own applicable policies and procedures.

Public Disclosure

The PBSO and Administrative Agent will ensure that operations of the PBF are publicly disclosed on the PBF website (<http://unpbf.org>) and the Administrative Agent's website (<http://mptf.undp.org>).

Annex A.2: Project Administrative arrangements for Non-UN Recipient Organizations

(This section uses standard wording – please do not remove)

Accountability, transparency and reporting of the Recipient Non-United Nations Organization:

The Recipient Non-United Nations Organization will assume full programmatic and financial accountability for the funds disbursed to them by the Administrative Agent. Such funds will be administered by each recipient in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures.

The Recipient Non-United Nations Organization will have full responsibility for ensuring that the Activity is implemented in accordance with the signed Project Document;

In the event of a financial review, audit or evaluation recommended by PBSO, the cost of such activity should be included in the project budget;

Ensure professional management of the Activity, including performance monitoring and reporting activities in accordance with PBSO guidelines.

Ensure compliance with the Financing Agreement and relevant applicable clauses in the Fund MOU.

Reporting:

Each Receipt will provide the Administrative Agent and the PBSO (for narrative reports only) with:

Type of report	Due when	Submitted by
Bi-annual project progress report	15 June	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual project progress report	15 November	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
End of project report covering entire project duration	Within three months from the operational project closure (it can be submitted instead of an annual report if timing coincides)	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual strategic peacebuilding and PBF progress report (for PRF allocations only), which may contain a request for additional PBF allocation if the context requires it	1 December	PBF Secretariat on behalf of the PBF Steering Committee, where it exists or Head of UN Country Team where it does not.

Financial reports and timeline

Timeline	Event
28 February	Annual reporting – Report Q4 expenses (Jan. to Dec. of previous year)
30 April	Report Q1 expenses (January to March)
31 July	Report Q2 expenses (January to June)
31 October	Report Q3 expenses (January to September)
<i>Certified final financial report to be provided at the quarter following the project financial closure</i>	

Unspent Balance exceeding USD 250 at the closure of the project would have to be refunded and a notification sent to the Administrative Agent, no later than three months (31 March) of the year following the completion of the activities.

Ownership of Equipment, Supplies and Other Property

Matters relating to the transfer of ownership by the Recipient Non-UN Recipient Organization will be determined in accordance with applicable policies and procedures defined by the PBSO.

Public Disclosure

The PBSO and Administrative Agent will ensure that operations of the PBF are publicly disclosed on the PBF website (<http://unpbf.org>) and the Administrative Agent website (<http://www.mptf.undp.org>)

Final Project Audit for non-UN recipient organization projects

An independent project audit will be requested by the end of the project. The audit report needs to be attached to the final narrative project report. The cost of such activity must be included in the project budget.

Special Provisions regarding Financing of Terrorism

Consistent with UN Security Council Resolutions relating to terrorism, including UN Security Council Resolution 1373 (2001) and 1267 (1999) and related resolutions, the Participants are firmly committed to the international fight against terrorism, and in particular, against the financing of terrorism. Similarly, all Recipient Organizations recognize their obligation to comply with any applicable sanctions imposed by the UN Security Council. Each of the Recipient Organizations will use all reasonable efforts to ensure that the funds transferred to it in accordance with this agreement are not used to provide support or assistance to individuals or entities associated with terrorism as designated by any UN Security Council sanctions regime. If, during the term of this agreement, a Recipient Organization determines that there are credible allegations that funds transferred to it in accordance with this agreement have been used to provide support or assistance to individuals or entities associated with terrorism as designated by any UN Security Council sanctions regime it will as soon as it becomes aware of it inform the head of PBSO, the Administrative Agent and the donor(s) and, in consultation with the donors as appropriate, determine an appropriate response.

Non-UN recipient organization (NUNO) eligibility:

In order to be declared eligible to receive PBF funds directly, NUNOs must be assessed as technically, financially and legally sound by the PBF and its agent, the Multi Partner Trust Fund Office (MPTFO). Prior to submitting a finalized project document, it is the responsibility of each NUNO to liaise with PBSO and MPTFO and provide all the necessary documents (see below) to demonstrate that all the criteria have been fulfilled and to be declared as eligible for direct PBF funds.

The NUNO must provide (in a timely fashion, ensuring PBSO and MPTFO have sufficient time to review the package) the documentation demonstrating that the NUNO:

- Has previously received funding from the UN, the PBF, or any of the contributors to the PBF, in the country of project implementation
- Has a current valid registration as a non-profit, tax exempt organization with a social based mission in both the country where headquarter is located and in country of project implementation for the duration of the proposed grant. (**NOTE:** If registration is done on an annual basis in the country, the organization must have the current registration and obtain renewals for the duration of the project, in order to receive subsequent funding tranches)
- Produces an annual report that includes the proposed country for the grant
- Commissions audited financial statements, available for the last two years, including the auditor opinion letter. The financial statements should include the legal organization that will sign the agreement (and oversee the country of implementation, if applicable) as well as the activities of the country of implementation. (**NOTE:** If these are not available for the country of proposed project implementation, the CSO will also need to provide the latest two audit reports for a program or project based audit in country.) The letter from the auditor should also state whether the auditor firm is part of the nationally qualified audit firms.
- Demonstrates an annual budget in the country of proposed project implementation for the previous two calendar years, which is at least twice the annualized budget sought from PBF for the project⁷
- Demonstrates at least 3 years of experience in the country where grant is sought
- Provides a clear explanation of the CSO's legal structure, including the specific entity which will enter into the legal agreement with the MPTF-O for the PBF grant.

⁷ Annualized PBF project budget is obtained by dividing the PBF project budget by the number of project duration months and multiplying by 12.

Annexe B : Cadre de résultats du projet (doit inclure les données ventilées par sexe et âge)

Résultats	Produits	Indicateurs	Moyens de vérification/ fréquence de collecte	Étapes
<p>Résultat 1 : Les femmes et les jeunes du Kasai (Tshikapa) renforcent leurs capacités à faire de la sensibilisation auprès des représentants de leurs communautés; du plaidoyer auprès des autorités locales, traditionnelles et provinciales; et à mettre en place et à participer à des cadres de dialogue intercommunautaires et entre les communautés et les autorités.</p> <p>(Recommandations de l'Examen périodique universel des droits de l'homme auxquelles le projet contribue)</p> <p>A/HRC/27/5, 2014 (Para 134.70- 134.187) :</p> <p>134.70. Appliquer une politique de tolérance zéro pour éradiquer toute forme de violence sexuelle et familiale à l'égard des femmes.</p> <p>134.71. Enquêter sur tous les cas de violations graves des droits de l'homme, en particulier les viols et les actes de violence sexuelle, et poursuivre leurs auteurs en justice quels que soient leur grade et leur affiliation.</p> <p>134.72 Élaborer des mécanismes propres à prévenir toute forme de violence à l'égard des femmes, poursuivre effectivement les auteurs et offrir des voies de recours appropriées aux victimes.</p> <p>134.73. Mettre en œuvre les recommandations formulées en juillet 2013 par le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, en portant une attention particulière aux recommandations du paragraphe 10 et, entre autres, enquêter sur les violations des droits de la femme commises par les forces de sécurité congolaises et les groupes armés et garantir un accès à la justice à toutes les femmes ayant subi des violences sexuelles pendant le conflit.</p> <p>134.74. Créer un cadre pour la réadaptation et la réinsertion socioéconomiques des femmes victimes de violences sexuelles dans les régions touchées par le conflit.</p> <p>134.75. Intensifier la lutte contre la violence sexuelle ainsi que la poursuite et la répression des auteurs de tels actes.</p>	<p>Produit 1.1 : La participation des femmes de Tshikapa dans la vie citoyenne et sociale, ainsi que dans les initiatives de paix est renforcée</p> <p>Liste des activités relevant du produit :</p> <p>1.1.1. Appuyer le développement et la mise en œuvre des stratégies d'encadrement des femmes autour des activités communautaires, politiques et socio-économiques qui mettent en valeur leur potentiel et encouragent leur engagement ;</p> <p>1.1.2. Organiser des campagnes de sensibilisation et information multimédias en s'appuyant sur les radios communautaires et locales (ex. feuillets radiophoniques, entretiens avec des jeunes et femmes porteur d'expériences positives) et les médias sociaux pour véhiculer les messages de paix et engagement pour la redevabilité ;</p> <p>1.1.3. Organiser des plaidoyers envers les autorités politiques et administratives (gouvernement provincial,</p>	<p>Indicateur 1 a : Nombre d'initiatives de paix prises par les femmes et/les jeunes (filles et garçons) formés</p> <p>Niveau de référence : 0 %</p> <p>Cible : 3</p>	Rapports de mise en œuvre / d'évaluation ; Enquêtes de perception.	Après 12 mois du démarrage du projet, et au 18e mois.
		<p>Indicateur 1 b : Proportion d'initiatives prises par les comités locaux de sécurité prenant en compte les besoins spécifiques des femmes, des jeunes filles et des jeunes garçons.</p> <p>Niveau de référence : TBD</p> <p>Cible: 60%</p>	Rapports de mise en œuvre / d'évaluation ; Enquêtes de perception.	Après 12 mois du démarrage du projet, et au 18e mois.
		<p>Indicateur 1.1.1 : Proportion des femmes qui sont membre des comités locaux de sécurité</p> <p>Niveau de référence : 0%</p> <p>Cible : Au moins 20% des femmes ciblées.</p>	Rapports de mise en œuvre / d'évaluation ; Enquêtes de perception.	Après 12 mois du démarrage du projet, et au 18e mois.
		<p>Indicateur 1.1.2 : Nombre de cadres de concertation pour améliorer la redevabilité et le rapportage mis en place.</p> <p>Niveau de référence : 0</p> <p>Cible : Au moins 1</p>	Rapports de mise en œuvre / d'évaluation.	Après 12 mois du démarrage du projet, et au 18e mois.
		<p>Indicateur 1.1.3 : Nombre de mécanismes d'encadrement des femmes et des jeunes appuyés,</p>	Rapports de mise en œuvre /	Après 12 mois du démarrage

<p>134.76. Renforcer les efforts visant à lutter contre la violence et l'esclavage sexuel et à fournir une aide médicale, juridique, psychologique et socioéconomique aux victimes.</p>	<p>assemblée provinciale, régies financières et les sociétés publiques, etc.) à travers la mise en place d'un cadre de concertation pour améliorer la redevabilité et le reportage.</p>	<p>autour des activités communautaires, politiques et socio-économiques.</p>	<p>d'évaluation ; Enquêtes de perception.</p>	<p>du projet, et au 18e mois.</p>
<p>134.77. Enquêter sur tous les actes de violence sexuelle commis à l'égard des filles et des femmes, poursuivre et sanctionner systématiquement leurs auteurs, organiser des campagnes de sensibilisation sur le thème de la violence sexuelle et mettre en place une permanence téléphonique nationale.</p> <p>134.78. Déployer davantage d'efforts pour prendre en charge les victimes de violence sexuelle avec l'aide et la collaboration des partenaires de la RDC et de la communauté internationale."</p>	<p>Produit 1.2 : Les capacités des femmes et des jeunes à accéder aux institutions d'appui à la démocratie (CNDH, et son antenne provinciale), sont améliorées, pour des recours non –judiciaires et l'expression de leurs attentes.</p> <p>Liste des activités relevant du produit :</p>	<p>Indicateur 1.2.1 Nombre de femmes et jeunes qui participent aux mécanismes de la CNDH et Plateforme Inclusive.</p> <p>Niveau de référence : 0 Cible : Au moins 200 femmes et 200 jeunes.</p>	<p>Rapports de mise en œuvre du CNDH et Plateforme inclusive.</p>	<p>Chaque semestre : après 6, 12 18e mois.</p>
<p>134.79. Poursuivre les efforts visant à lutter contre la violence sexuelle et sexiste, notamment en mettant en place des mécanismes efficaces pour prévenir la violence à l'égard des femmes et des filles.</p>	<p>1.2.1. Organiser des tables rondes des femmes et jeunes et séances de causerie des filles et garçons avec l'antenne provinciale de la commission nationale des droits humains (CNDH) et la commission provinciale de règlement des conflits coutumiers ;</p>	<p>Indicateur 1.2.2 : Taux de satisfaction des femmes et jeunes avec les mécanismes.</p> <p>Niveau de référence : 0 Cible : Au moins 50% des femmes et jeunes ciblées.</p>	<p>Rapports de mise en œuvre du CNDH et Plateforme inclusive/ d'évaluation ; Enquêtes de perception.</p>	<p>Après 18 mois du démarrage du projet.</p>
<p>134.80. Poursuivre les efforts entrepris pour éliminer la violence sexiste et renforcer la sécurité publique.</p> <p>134.81. Enquêter sur les actes de violence sexuelle et sexiste commis par des éléments armés, poursuivre leurs auteurs et prendre toutes les mesures nécessaires pour les réduire et les éradiquer</p>	<p>1.2.2. Permettre la participation sécurisée des femmes et jeunes aux monitoring et enquêtes de droits de l'homme de la CNDH ;</p> <p>1.2.3. Renforcer les capacités en droits de la femme et jeunes, genre et leadership féminin de la CNDH, la division provinciale du ministère des droits de l'homme, et des autres mécanismes provinciaux de promotion et protection des droits de la femme et de la jeunesse au Kasai (magistrats et avocats) ;</p>	<p>Indicateur 1.2.3 : Nombre de praticiens ayant reçu des textes de lois sur les droits des femmes et ceux relatif à la jeunesse.</p> <p>Niveau de référence : 0 Cible : Au moins 100 praticiens.</p>	<p>Rapports de mise en œuvre / d'évaluation ; Enquêtes de perception.</p>	<p>Après 12 mois du démarrage du projet, et au 18e mois.</p>
<p>134.82. Renforcer la capacité à prévenir et combattre l'impunité qui accompagne souvent la violence sexuelle, avant tout en poursuivant et en traduisant en justice les auteurs de ces crimes.</p>	<p>1.2.4. Appuyer la plateforme inclusive des membres des communautés, chefs coutumiers, société civile et des membres du gouvernement provincial à Tshikapa et à Kamako, et médiatisation de leurs actions.</p>	<p>Indicateur 1.3.1 : Nombre de femmes et filles ayant bénéficié de l'assistance juridique et judiciaire (cliniques juridiques, mécanismes de protection des victimes et des témoins VBG, police de proximité, aux cellules spéciales de répression des infractions de violences sexuelles et basées sur le genre et au tribunal pour enfants)</p> <p>Niveau de référence : 0</p>	<p>Rapports de mise en œuvre du projet, des cliniques juridiques, police et parquet</p>	<p>Chaque semestre : après 6, 12 18e mois.</p>
<p>134.83. Poursuivre les efforts engagés pour mettre en œuvre la stratégie nationale de lutte contre la violence sexuelle, datée de novembre 2009, et exécuter son plan d'action, qui prévoit notamment la lutte contre l'impunité, la protection des victimes et une réforme du système de sécurité.</p>	<p>Produit 1.3 : L'accès des femmes et des filles au système judiciaire est facilité par les cliniques juridiques (organisations non-gouvernementales des droits humains) pour améliorer la gouvernance et la redevabilité judiciaires, et renforcer la protection juridique des victimes de violations et abus des droits humains.</p> <p>Liste des activités relevant du produit :</p>	<p>1.3.1. Appui à la mise en place et au fonctionnement des structures communautaires d'aide juridique aux</p>		
<p>134.84. Accroître la protection des victimes de violence sexuelle en fournissant à ces dernières l'aide nécessaire pour faciliter leur réadaptation psychologique et physique.</p>	<p>1.3.1. Appui à la mise en place et au fonctionnement des structures communautaires d'aide juridique aux</p>			
<p>134.85. Continuer d'appliquer efficacement la loi de 2006 relative à la violence sexuelle et la politique de tolérance zéro.</p>				
<p>134.86. Adopter des mesures supplémentaires pour venir en aide aux victimes de violence sexuelle et lutter contre ce fléau.</p>				
<p>134.87. Renforcer sans plus attendre les mesures de lutte contre la violence sexuelle et redoubler d'efforts pour assurer l'égalité entre les sexes et la participation des</p>				

<p>femmes à la consolidation de la paix, comme cela avait déjà été recommandé.</p>	<p>victimes (cliniques juridiques - parajuristes et barreaux) et de mécanismes de protection des victimes et des témoins des VBG ; 1.3.2. Participation sécurisée des femmes et des filles aux processus de protection judiciaire et appui au réseau de protection des défenseurs des droits de l'homme, des victimes et témoins et journalistes ; 1.3.3. Renforcement de l'accès des femmes et des filles à la police de proximité, aux cellules spéciales de répression des infractions de violences sexuelles et basées sur le genre et au tribunal pour enfant à Tshikapa et ses environs ; 1.3.4. Vulgariser et médiatiser les textes de lois sur les droits des femmes et ceux relatifs à la jeunesse.</p>	<p>Cible : Au moins 250 femmes et 250 filles.</p>		
<p>Résultat 2 : Les organisations de la société civile sont renforcées dans leur capacités à représenter les intérêts des jeunes et des femmes et dans leur capacité à agir comme une force sociale en se constituant en réseaux.</p> <p>(Recommandations de l'Examen périodique universel des droits de l'homme auxquelles le projet contribue)</p> <p>A/HRC/27/5, 2014 (Para 134.70- 134.187) : 134.70. Appliquer une politique de tolérance zéro pour éradiquer toute forme de violence sexuelle et familiale à l'égard des femmes. 134.71. Enquêter sur tous les cas de violations graves des droits de l'homme, en particulier les viols et les actes de violence sexuelle, et poursuivre leurs auteurs en justice quels que soient leur grade et leur affiliation. 134.72. Élaborer des mécanismes propres à prévenir toute forme de violence à l'égard des femmes, poursuivre effectivement les auteurs et offrir des voies de recours appropriées aux victimes. 134.73. Mettre en œuvre les recommandations formulées en juillet 2013 par le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, en portant une attention particulière aux recommandations du paragraphe 10 et, entre autres, enquêter sur les violations des droits de la femme commises par les forces de sécurité congolaises et les groupes armés et garantir un accès à la justice à toutes les femmes ayant subi des violences sexuelles pendant le conflit.</p>	<p>Produit 2.1 : La capacité des organisations de la société civile/réseaux sont renforcées en réseautage et plaidoyer pour contribuer à la formulation de politiques, la mise en œuvre et le suivi des processus de gouvernance.</p> <p>Liste des activités relevant du produit :</p> <p>2.1.1 : Renforcer les capacités des OSC et des autorités locales pour l'élaboration et mise en œuvre et suivi des processus de planification et gouvernance participative. 2.1.2 : Renforcer les capacités des OSC pour la mobilisation des ressources / financement commun, la collecte d'informations et les techniques de analyse/recherche, ainsi que les compétences en communication pour une meilleure efficacité. 2.1.3 : Former les OSC sur la coordination des politiques, programmes et activités, pour éviter les duplication, identifier et adresser les gaps, et maximiser l'efficacité des actions.</p>	<p>Indicateur 2 a : Pourcentage de femmes, garçons et filles ciblées qui participent activement aux mécanismes de gouvernance et de redevabilité .</p> <p>Niveau de référence : 0 Cible : Au moins 10% des femmes, garçons et filles ciblées.</p> <p>Indicateur 2.1.1 : Nombre d'OSC dont les capacités sont renforcées pour participer de manière responsable à la formulation, à la mise en œuvre et au suivi des processus de gouvernance et des politiques de développement local.</p> <p>Niveau de référence : 0 Cible: Au moins 15 .</p> <p>Indicateur 2.1.2 : Nombre d'OSC dont les compétences de réseautage et de plaidoyer sont renforcées.</p> <p>Niveau de référence : 0 Cible : Au moins 15 ONG et au moins 2 réseaux</p>	<p>Rapport d'activités des mécanismes appuyés, Enquête auprès des communautés et des mécanismes.</p> <p>Rapports de mise en œuvre / d'évaluation ; Enquêtes de perception.</p> <p>Rapports de mise en œuvre.</p>	<p>Après 12 mois du démarrage du projet, et au 18e mois.</p> <p>Chaque semestre : après 6, 12 18e mois.</p> <p>Après 18 mois du démarrage du projet.</p>

<p>134.74. Créer un cadre pour la réadaptation et la réinsertion socioéconomiques des femmes victimes de violences sexuelles dans les régions touchées par le conflit.</p> <p>134.75. Intensifier la lutte contre la violence sexuelle ainsi que la poursuite et la répression des auteurs de tels actes.</p> <p>134.76. Renforcer les efforts visant à lutter contre la violence et l'esclavage sexuel et à fournir une aide médicale, juridique, psychologique et socioéconomique aux victimes.</p> <p>134.77. Enquêter sur tous les actes de violence sexuelle commis à l'égard des filles et des femmes, poursuivre et sanctionner systématiquement leurs auteurs, organiser des campagnes de sensibilisation sur le thème de la violence sexuelle et mettre en place une permanence téléphonique nationale.</p> <p>134.78. Déployer davantage d'efforts pour prendre en charge les victimes de violence sexuelle avec l'aide et la collaboration des partenaires de la RDC et de la communauté internationale.</p> <p>134.79. Poursuivre les efforts visant à lutter contre la violence sexuelle et sexiste, notamment en mettant en place des mécanismes efficaces pour prévenir la violence à l'égard des femmes et des filles.</p> <p>134.80. Poursuivre les efforts entrepris pour éliminer la violence sexiste et renforcer la sécurité publique.</p> <p>134.81. Enquêter sur les actes de violence sexuelle et sexiste commis par des éléments armés, poursuivre leurs auteurs et prendre toutes les mesures nécessaires pour les réduire et les éradiquer</p> <p>134.82. Renforcer la capacité à prévenir et combattre l'impunité qui accompagne souvent la violence sexuelle, avant tout en poursuivant et en traduisant en justice les auteurs de ces crimes.</p> <p>134.83. Poursuivre les efforts engagés pour mettre en œuvre la stratégie nationale de lutte contre la violence sexuelle, datée de novembre 2009, et exécuter son plan d'action, qui prévoit notamment la lutte contre l'impunité, la protection des victimes et une réforme du système de sécurité.</p> <p>134.84. Accroître la protection des victimes de violence sexuelle en fournissant à ces dernières l'aide nécessaire pour faciliter leur réadaptation psychologique et physique.</p> <p>134.85. Continuer d'appliquer efficacement la loi de 2006 relative à la violence sexuelle et la politique de tolérance zéro.</p>	<p>2.1.4 : Former les OSC sur la programmation / implémentation des activités selon l'approche basée sur les droits humaines.</p>			
--	---	--	--	--

<p>134.86. Adopter des mesures supplémentaires pour venir en aide aux victimes de violence sexuelle et lutter contre ce fléau.</p> <p>134.87. Renforcer sans plus attendre les mesures de lutte contre la violence sexuelle et redoubler d'efforts pour assurer l'égalité entre les sexes et la participation des femmes à la consolidation de la paix, comme cela avait déjà été recommandé.</p>				
<p>Résultat 3 : Les jeunes vulnérables ont accès à l'information, à la formation, et à la communication sur leurs droits et leurs besoins.</p> <p>(Recommandations de l'Examen périodique universel des droits de l'homme auxquelles le projet contribue)</p> <p>A/HRC/27/5, 2014 (Para 134.70- 134.187) :</p> <p>134.70. Appliquer une politique de tolérance zéro pour éradiquer toute forme de violence sexuelle et familiale à l'égard des femmes.</p> <p>134.71. Enquêter sur tous les cas de violations graves des droits de l'homme, en particulier les viols et les actes de violence sexuelle, et poursuivre leurs auteurs en justice quels que soient leur grade et leur affiliation.</p> <p>134.72. Élaborer des mécanismes propres à prévenir toute forme de violence à l'égard des femmes, poursuivre effectivement les auteurs et offrir des voies de recours appropriées aux victimes.</p> <p>134.73. Mettre en œuvre les recommandations formulées en juillet 2013 par le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, en portant une attention particulière aux recommandations du paragraphe 10 et, entre autres, enquêter sur les violations des droits de la femme commises par les forces de sécurité congolaises et les groupes armés et garantir un accès à la justice à toutes les femmes ayant subi des violences sexuelles pendant le conflit.</p> <p>134.74. Créer un cadre pour la réadaptation et la réinsertion socioéconomiques des femmes victimes de violences sexuelles dans les régions touchées par le conflit.</p> <p>134.75. Intensifier la lutte contre la violence sexuelle ainsi que la poursuite et la répression des auteurs de tels actes.</p> <p>134.76. Renforcer les efforts visant à lutter contre la violence et l'esclavage sexuel et à fournir une aide</p>	<p>Produit 3.1 : La participation des jeunes dans le dialogue communautaire est renforcée et ils sont habilités en tant qu'agents de paix, de démocratie, de réconciliation et du civisme.</p> <p>Liste des activités relevant du produit :</p> <p>3.1.1. Appuyer la création d'un cadre de concertation et des mécanismes de coordination des activités de cohésion et de réconciliation au profit de la jeunesse ;</p> <p>3.1.2. Sensibiliser les jeunes sur les mécanismes de résolution pacifique des conflits et de cohésion sociale à travers des activités socioculturelles.</p> <p>Produit 3.2: Les capacités des regroupements des femmes et jeunes à la base sont renforcées et un noyau de jeunes femmes médiatrices et de jeunes garçons médiateurs est créé.</p> <p>Liste des activités relevant du produit :</p> <p>3.2.1. Mettre à jour les compétences des membres des plateformes de femmes médiatrices dans la résolution pacifique des conflits ;</p> <p>3.2.2. Renforcer les capacités des jeunes femmes et garçons leaders sur les techniques de médiation et de plaidoyer ;</p> <p>3.2.3. Renforcer les capacités des médias locaux et communautaires sur les droits humains, la gouvernance</p>	<p>Indicateur 3 a : Pourcentage des jeunes ciblés vulnérables ayant accès à l'information, à la formation, et à la communication sur leurs droits et leurs besoins.</p> <p>Niveau de référence : 0</p> <p>Cible : Au moins 50%</p> <p>Indicateur 3.1.1 : Nombre de cadre de concertation et des mécanismes de coordination des activités de cohésion et de réconciliation au profit de la jeunesse créés.</p> <p>Niveau de référence : 0</p> <p>Cible : Au moins 1 cadre de concertation.</p> <p>Indicateur 3.2.1 : Nombre de femmes, filles, et médias locaux dont les capacités sont renforcées sur les droits humains, la gouvernance locale et inclusive, la consolidation de la paix et la participation inclusive de la population au développement local.</p> <p>Niveau de référence : 0</p> <p>Cible :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Au moins 500 femmes et filles ; • Au moins 5 médias locaux 	<p>Rapports de mise en œuvre / d'évaluation.</p> <p>Rapports de mise en œuvre / d'évaluation.</p> <p>Rapports de mise en œuvre / d'évaluation ; Enquêtes de perception.</p>	<p>Après 12 mois du démarrage du projet, et au 18e mois.</p> <p>Après 12 mois du démarrage du projet, et au 18e mois.</p> <p>Après 12 mois du démarrage du projet, et au 18e mois.</p>

<p>médicale, juridique, psychologique et socioéconomique aux victimes.</p> <p>134.77. Enquêter sur tous les actes de violence sexuelle commis à l'égard des filles et des femmes, poursuivre et sanctionner systématiquement leurs auteurs, organiser des campagnes de sensibilisation sur le thème de la violence sexuelle et mettre en place une permanence téléphonique nationale.</p> <p>134.78. Déployer davantage d'efforts pour prendre en charge les victimes de violence sexuelle avec l'aide et la collaboration des partenaires de la RDC et de la communauté internationale.</p> <p>134.79. Poursuivre les efforts visant à lutter contre la violence sexuelle et sexiste, notamment en mettant en place des mécanismes efficaces pour prévenir la violence à l'égard des femmes et des filles.</p> <p>134.80. Poursuivre les efforts entrepris pour éliminer la violence sexiste et renforcer la sécurité publique.</p> <p>134.81. Enquêter sur les actes de violence sexuelle et sexiste commis par des éléments armés, poursuivre leurs auteurs et prendre toutes les mesures nécessaires pour les réduire et les éradiquer</p> <p>134.82. Renforcer la capacité à prévenir et combattre l'impunité qui accompagne souvent la violence sexuelle, avant tout en poursuivant et en traduisant en justice les auteurs de ces crimes.</p> <p>134.83. Poursuivre les efforts engagés pour mettre en œuvre la stratégie nationale de lutte contre la violence sexuelle, datée de novembre 2009, et exécuter son plan d'action, qui prévoit notamment la lutte contre l'impunité, la protection des victimes et une réforme du système de sécurité.</p> <p>134.84. Accroître la protection des victimes de violence sexuelle en fournissant à ces dernières l'aide nécessaire pour faciliter leur réadaptation psychologique et physique.</p> <p>134.85. Continuer d'appliquer efficacement la loi de 2006 relative à la violence sexuelle et la politique de tolérance zéro.</p> <p>134.86. Adopter des mesures supplémentaires pour venir en aide aux victimes de violence sexuelle et lutter contre ce fléau.</p> <p>134.87. Renforcer sans plus attendre les mesures de lutte contre la violence sexuelle et redoubler d'efforts pour assurer l'égalité entre les sexes et la participation des femmes à la consolidation de la paix, comme cela avait déjà été recommandé.</p>	<p>locale et inclusive, la consolidation de la paix et la participation inclusive de la population au développement local ;</p> <p>3.2.4. Établir le réseautage au niveau provincial à travers le Réseau des Femmes Leaders Africaines ;</p> <p>3.2.5. Créer des kiosques de ressources en médiation et transformation des conflits dans les espaces fréquentés par les jeunes et les femmes pour plus d'accès à l'information, y compris aux ressources informatiques et de communication sociale pour renforcer l'accès à et l'exploitation de l'espace digital (comme espace civique d'expression de démocratie participative et de vie citoyenne) ;</p> <p>3.2.6. Organiser des séances de plaidoyer des femmes et des jeunes envers les autorités coutumières, les autorités politico-administratives et les leaders religieux ;</p> <p>3.2.7. Soutenir la participation des femmes leaders et défenseuses des droits humains aux mécanismes locaux (fora de quartier, conseil local de sécurité, diagnostics locaux de sécurité).</p>	<p>Indicateur 3.2.2 : Nombre de noyaux de jeune femmes médiatrices et de jeunes garçons médiateurs mis en place</p> <p>Niveau de référence : 0</p> <p>Cible : 3</p> <p>Indicateur 3.2.3 : Nombres de femmes leaders et défenseuses des droits humains soutenues à participer aux mécanismes locaux.</p> <p>Niveau de référence : 0</p> <p>Cible : Au moins 100 femmes et jeunes leaders.</p>	<p>Rapports de mise en œuvre / d'évaluation.</p> <p>Rapports de mise en œuvre / d'évaluation.</p>	<p>Après 12 mois du démarrage du projet, et au 18e mois.</p> <p>Après 12 mois du démarrage du projet, et au 18e mois.</p>
---	---	--	---	---

Annex C : Liste de vérification pour le lancement du projet

Question	OUI	NON	Commentaire
1. Les partenaires de mise en œuvre ont-ils tous été identifiés ? Si non, quelles étapes restent et le chronogramme	x		
2. Les termes de référence pour le personnel clef sont-ils finalisés et prêts à être lancés ? Veuillez attacher.	x		
3. Les sites d'intervention du projet ont-ils été identifiés ? Si non, quelles étapes restent et le chronogramme	x		
4. Les communautés locales et les représentants du gouvernement ont-ils été consultés sur l'existence du projet ? Veuillez expliquer quand cela a été fait ou quand ce sera fait.	x		
5. Une analyse préliminaire / identification des leçons apprises / activités existantes a-t-elle été effectuée ?	x		
6. Les critères de détermination des bénéficiaires ont-ils été identifiés ? Si non, quelles étapes restent et le chronogramme	x		
7. Des accords ont-ils été mis en place avec la contrepartie nationale pertinente au sujet de la mise en œuvre du projet entre les agences bénéficiaires ?	x		
8. Des arrangements clairs ont-ils été prévus concernant la stratégie de mise en œuvre entre les différentes agences bénéficiaires ?	x		
9. Quelles sont les autres activités de préparation devant être entreprises avant que le projet ne démarre et combien de temps sera-t-il nécessaire pour les effectuer ?		N/A	